



AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

RÉUNION DE CONCERTATION MINISTÉRIELLE SUR LE PROJET DE DÉCRET SOCLE

Le mercredi 24 février 2016, la Fédération CGT des Cheminots a été reçue par le Secrétaire d'Etat aux Transports, dans le cadre de l'avant-projet de décret socle, premier niveau hiérarchique de la norme sur l'aménagement du temps de travail.

La décision finale sera prise à huis clos au Ministère, sans autres échanges avec les organisations syndicales.

En introduction, la CGT est revenue sur 3 points qui ne peuvent pas être coupés de la négociation de l'aménagement du temps de travail :

- La longue et continue dégradation du niveau de sécurité du transport ferroviaire impose des mesures fortes de la part du Gouvernement.
- Les annonces ministérielles, ce vendredi 19 février 2016, sur la suppression de dessertes ferroviaires des trains dits d'Equilibre du Territoire, marquent un abandon du rôle de l'Etat dans l'aménagement du territoire.
- La baisse de qualité de service suite aux très nombreuses suppressions d'emplois n'est pas acceptable et démontre l'irresponsabilité de la Direction SNCF et du Gouvernement dans la trajectoire budgétaire.

Ensuite, la CGT a fait le point sur la négociation de la CCN paralysée par le Patronat.

La CGT, comme l'ensemble des parties prenantes, a toujours défendu la nécessité de négocier de front l'accord de branche (la CCN) et les accords d'entreprise, avec la rédaction du décret socle, seule solution pour mesurer les conditions d'exercice des cheminots. Force est de constater que le Patronat a trahi sa parole. L'avant-projet du décret nous est soumis (pour avis) dans ces conditions.

Le Ministre dit qu'il a constaté le blocage et l'opposition du Patronat, ce qui le pousse à sortir cet avant-projet. Il indique être prêt à retarder la promulgation du décret, sauf si les négociations restent au point mort ou s'enlisent.

La CGT a ensuite présenté ses analyses et ses propositions sur le projet de texte remis le jeudi 18 février 2016, en ciblant en particulier :

1. L'insuffisance des garanties pour la sécurité ferroviaire liée à l'aménagement du temps de travail.
2. La mise en danger de la santé des cheminots, notamment sur une prise en compte très partielle du travail de nuit et des horaires décalés.
3. La continuité du service qui serait imposée sans aucun cadre à tous les cheminots.



4. L'absence de prise en compte de certains métiers, comme la possibilité de sortir les ASCT du domaine « roulant » dans de nombreuses situations.
5. L'insuffisance de repos supplémentaires pour pallier aux contraintes de l'activité ferroviaire pour garantir la récupération nécessaire et l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle :

En conclusion, la rencontre avec le Ministre a plus relevé d'une analyse critique du texte de la part de la CGT que d'un véritable moment de débat et d'échanges sur nos propositions alternatives.

Seul élément positif, le Ministre examine actuellement les possibilités juridiques d'une détente de calendrier.

D'ores et déjà, la Fédération CGT des Cheminots appellera, dans l'unité syndicale la plus large, à agir par la grève le 09 mars 2016.